



## L'élevage caprin

### Production caprine : vers une concentration et une productivité toujours plus fortes

**Poitou-Charentes confirme sa place de région leader pour l'élevage caprin, avec un troupeau en progression de 32 000 chèvres entre 2000 et 2010.**

**Performance technique, meilleure productivité du travail et du cheptel ont accompagné l'augmentation des tailles de troupeaux dans des exploitations toujours plus spécialisées et moins nombreuses qu'en 2000.**

**La production laitière, destinée pour sa majeure partie à l'industrie de transformation, a ainsi pu atteindre, en 2010, un niveau record jamais atteint.**

La région Poitou-Charentes compte 447 600 caprins élevés dans un peu plus de 1 400 exploitations. Elle reste la première région caprine française. Pays de la Loire se hisse à la seconde place avec 164 200 têtes. Avec 300 000 chèvres, la région Poitou-Charentes pèse ainsi pour 31 % du troupeau national.

Terre d'élevage par tradition, le département des Deux-Sèvres compte, à lui seul, 59 % des effectifs régionaux de chèvres, la Vienne 26 %. Les deux départements se positionnent, comme en 2000, respectivement aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> rangs.

La production de lait reste la vocation première du troupeau. Les chèvres et chevrettes de souche représentent 91 % de l'effectif global.

#### Des troupeaux de taille croissante

45 % des exploitations caprines françaises ont disparu au cours de ces dix dernières années ; les effectifs ont quant à eux progressé de 16 %. Cette tendance à la concentration des effectifs se constate dans toutes les principales régions productrices.

Le Poitou-Charentes a connu une diminution du nombre d'exploitations de 41 % entre 2000 et 2010, alors que le cheptel s'est accru de 11 % sur la même période.

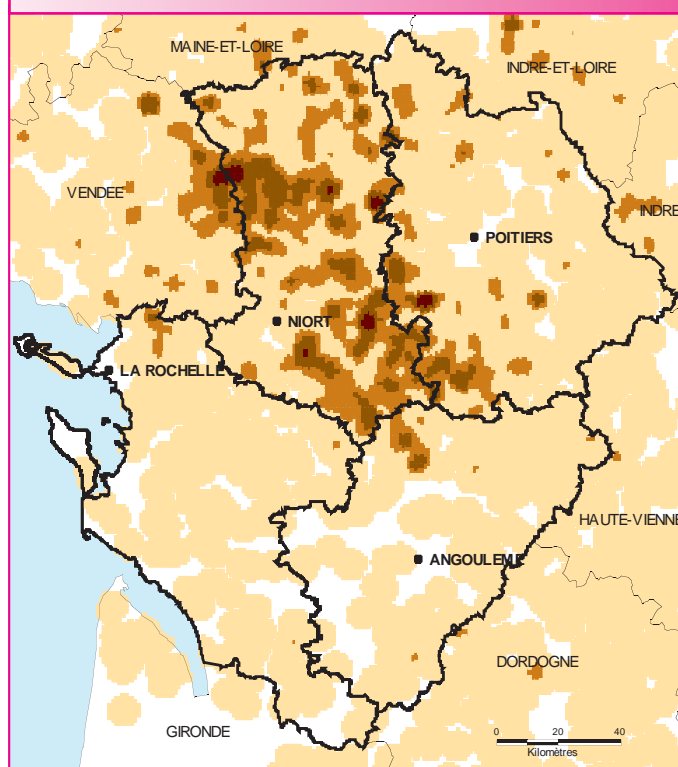
La région Pays de la Loire, proche par la structure de ses exploitations a vu, quant à elle, ses effectifs quasiment doubler alors qu'elle perdait six exploitations sur dix.

Les tailles de troupeaux ont fortement évolué en dix ans. Trois départements seulement disposaient en 2000 d'un effectif moyen en chèvres par exploitation supérieur à 100 têtes. En 2010, 15 d'entre eux dépassent ce chiffre et trois, dont les Deux-Sèvres et la Vienne, sont au-dessus des 200 têtes. Le département de la Vendée gagne la première place avec 260 têtes.

En Poitou-Charentes, 31 % des exploitations élèvent plus de 250 chèvres. Les très grands troupeaux, de 500 chèvres ou plus, comptent pour 6 % des exploitations caprines et regroupent 23 % de l'effectif régional. Ils se localisent pour 59 % d'entre eux dans les Deux-Sèvres et 36 % dans la Vienne.

En 2000, ces très grands troupeaux n'étaient présents que dans une exploitation sur dix pour à peine 6 % du cheptel.

#### Les Deux-Sèvres : terre d'élevage caprin



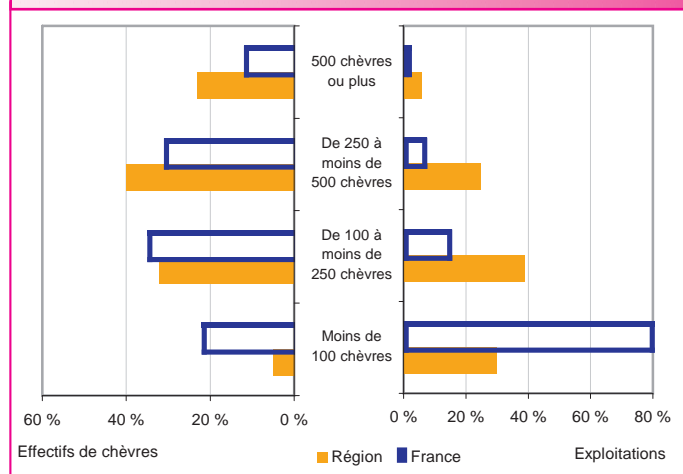
**Note de méthode :**  
Carte obtenue par lissage géographique. Le rayon de lissage est ici de 5 km. La méthode de lissage utilise la fonction Biverghet. Chaque donnée lissée est représentée par un aplat de couleur sur un caroyage de 1 km de côté.

#### Densité de chèvres par km<sup>2</sup> de territoire

- 100 ou plus
- 50 à moins de 100
- 25 à moins de 50
- Moins de 25 chèvres



### Des troupeaux de grande taille



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Aujourd'hui, 73 % des exploitations caprines se classent parmi les grandes exploitations. Par définition, elles disposent d'un potentiel de production brute standard (PBS) supérieur à 100 000 euros. Ces structures détiennent à elles seules 95 % des effectifs caprins, contre 83 % en 2000. A titre de comparaison, les grandes exploitations, tous secteurs confondus, pèsent moins de 40 % du total de la région.

Cette progression s'est faite au détriment des petites (moins de 25 000 euros de PBS) mais aussi et surtout des moyennes exploitations (entre 25 000 et 100 000 euros de PBS) qui ont vu leur nombre chuter de 15 %. Elles ne représentent aujourd'hui plus que 4 % de l'effectif régional contre 16 % en 2000.

C'est en Deux-Sèvres et en Vienne que les proportions des grandes exploitations sont les plus élevées, respectivement 82 % et 75 %. En Vendée, la situation est encore la plus marquée : les grandes exploitations comptent désormais pour 85 % en nombre et pour 97 % des effectifs contre 57 % et 91 % en 2000.

### 73 % de grandes exploitations

		Grandes	Moyennes	Petites
<b>20</b>	<b>Nombre d'exploitations</b>	<b>73 %</b>	<b>17 %</b>	<b>10 %</b>
	Effectifs caprins	95 %	4 %	1 %
<b>10</b>	SAU moyenne (ha)	100	42	10
	Nombre d'UTA par exploitation	2,4	1,4	0,8
<b>2000</b>	Nombre d'exploitations	52 %	32 %	16 %
	Effectifs caprins	83 %	16 %	1 %
	SAU moyenne (ha)	91	38	8
	Nombre d'UTA par exploitation	2,3	1,5	0,6

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

### Plus de formes sociétaires

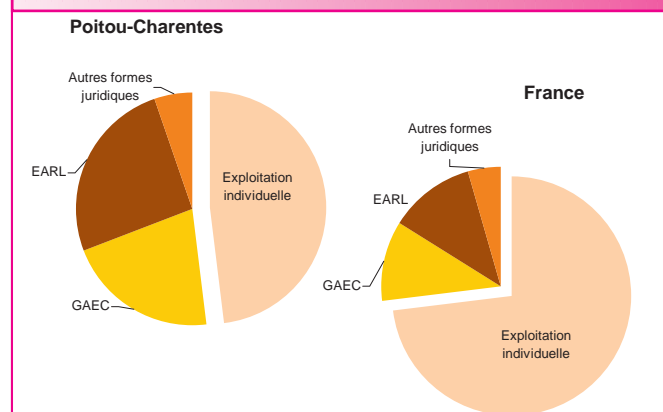
Les statuts juridiques se sont adaptés pour accompagner cette évolution. Le nombre des exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) ainsi que les groupements d'exploitation en commun (GAEC) a doublé.

L'ensemble des sociétés compte maintenant pour 52 % des exploitations contre 30 % en 2000. A l'inverse, au niveau national, les exploitations individuelles sont encore très largement majoritaires, comptant pour 72 %.

Bien que les tailles des troupeaux se soient fortement accrues, les exploitations, pour la plupart, ont conservé une "taille humaine".

Ainsi, les EARL sont, pour un quart d'entre elles, unipersonnelles et pour deux tiers, gérées par deux associés. Pour les GAEC, un sur deux compte deux associés et un tiers regroupe trois associés.

### Une majorité d'exploitations en société



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Productivité élevée et progression du salariat

Les exploitations caprines représentent 5,5 % de l'ensemble des exploitations, mais emploient 3 900 actifs permanents, soit 8 % du total régional. En moyenne, 3 actifs permanents sont nécessaires pour la conduite de l'exploitation ce qui représente 2,1 unités de travail annuel (UTA), contre 1,8 en 2000. En 2010, France entière, la moyenne est 1,8 UTA.

Tous systèmes de production confondus, chaque exploitation picto-charentaise emploie 2 personnes en moyenne pour un équivalent temps plein de 1,3 actif.

La progression du nombre d'UTA par exploitation au cours de la dernière décennie, s'est accompagnée d'une augmentation de la productivité du travail. Ainsi, en 2010, le nombre de chèvres par UTA est de 103 ; il était de 63 en 2000.

En région Pays de la Loire, ce ratio est de 76 chèvres. Il atteint 39 chèvres pour l'exploitation France.

La main-d'œuvre reste encore très majoritairement familiale. Elle pèse aujourd'hui pour 83 % de la quotité de travail annuel contre 91 % en 2000. Le travail des salariés permanents non familiaux a, quant à lui, progressé passant de 6 % de la masse globale de travail en 2000 à 12 % en 2010.

Contrairement à l'agriculture régionale, marquée par la stabilité de ses effectifs salariés permanents non familiaux, ceux de la production caprine ont progressé de 26 % durant les dix dernières années. 21 % des exploitations caprines ont ainsi employé au moins un salarié permanent au cours de l'année 2010.

### Des éleveurs caprins plus jeunes

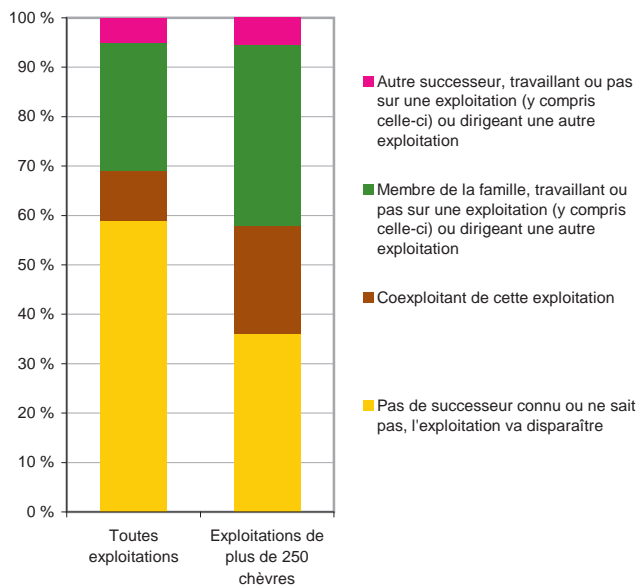
Comparés à l'ensemble des exploitants (chefs et coexploitants) de la région, les éleveurs caprins sont en moyenne un peu plus jeunes : leur âge moyen est de 46 ans contre 51 ans au niveau régional. 24 % d'entre eux ont moins de 40 ans contre 18 % pour l'ensemble des exploitations de la région. De même, la proportion d'exploitants de plus de 50 ans est moins élevée.

Malgré tout, sur les 1 414 exploitations caprines, 712 ont au moins un exploitant de plus de 50 ans (dont 142 ont au moins deux exploitants de plus de 50 ans).

## L'élevage caprin

Le remplacement d'associés sortant ou la transmission d'exploitation sera un des enjeux majeurs des années à venir. 59 % de ces personnes susceptibles de quitter les exploitations dans les 10 ans ne savent pas pour l'instant qui les remplacera ou qui reprendra l'exploitation. Dans le cas contraire, pour 19 % d'entre elles, leur successeur est un membre de la famille qui travaille déjà dans une exploitation, la leur y compris.

### 6 exploitations sur 10 avec un exploitant de 50 ans ou plus sans successeur connu



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Par tradition, l'élevage des chèvres a depuis toujours été de la responsabilité des femmes au sein des fermes picto-charentaises. Animal docile, se nourrissant de peu, il était bien souvent élevé à proximité des bâtiments fournissant le lait nécessaire aux fromages destinés à la consommation familiale ou vendus à proximité.

En 2000, 1 exploitant sur 4 était une femme. En 2010, elles sont en part relative légèrement plus nombreuses, quasiment 3 exploitants sur 10. Elles sont toutefois un peu plus âgées puisque 51 % d'entre elles ont moins de 50 ans et 14 % moins de 40 ans. En 2000, 61 % avaient moins de 50 ans et 28 % moins de 40 ans.

En revanche, la part des femmes chefs d'exploitation est passée de 63 % en 2000 à 43 % aujourd'hui.

### Une production laitière record en 2010

En perte de vitesse de 2006 à 2008, la production régionale a repris des couleurs en 2009 et 2010. En hausse de 7,7 % entre 2008 et 2009, les volumes de lait sortis d'exploitations atteignent en 2010 le niveau record de 240 millions de litres, soit une nouvelle hausse de 7,2 %.

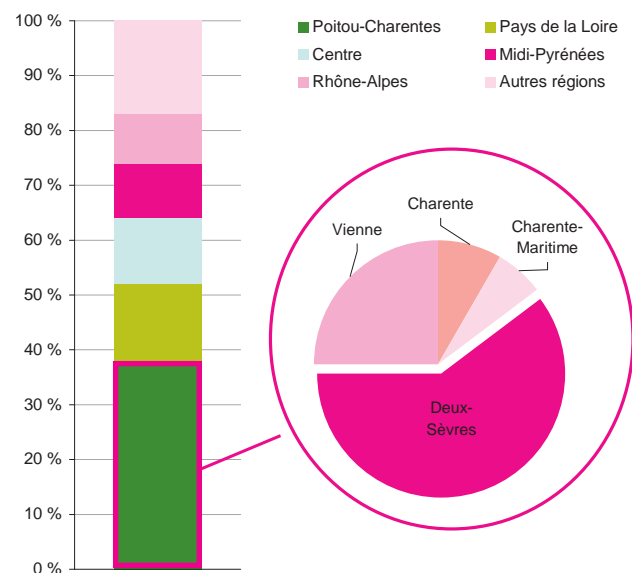
Le département des Deux-Sèvres est toujours le principal acteur avec 60 % de la production laitière régionale et 23 % du total national.

L'industrie laitière reste le principal débouché, 95 % du volume régional y sont destinés.

Ainsi, seuls 7 % des exploitations caprines déclarent transformer le lait sur la ferme ou par le biais d'une autre entité juridique.

Ce sont également 8 % des exploitations, soit 6 % du troupeau, qui déclarent commercialiser des produits laitiers via un circuit court.

### 23 % de la production nationale originaires des Deux-Sèvres



Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle

### En quelques chiffres ...

	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Poitou-Charentes
Nombre d'exploitations	195	166	710	343	1 414
Nombre de chèvres	26 160	19 982	176 041	77 792	299 975
Nombre de chevrettes de souche	8 266	5 125	68 814	26 742	108 947
<b>Nombre total de caprins</b>	<b>45 784</b>	<b>25 754</b>	<b>266 246</b>	<b>109 836</b>	<b>447 620</b>
Main-d'œuvre familiale (personnes)	412	334	1 862	812	3 420
Salariés permanents (personnes)	46	34	238	164	482
SAU moyenne (ha)	52	56	90	93	81

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### En bref

**Un peu plus d'un exploitant sur trois a un diplôme au moins équivalent au baccalauréat.**

**Trois exploitations caprines sur cinq utilisent internet.**

**Une exploitation sur trois utilise un logiciel de comptabilité.**

**Une exploitation sur quatre utilise un logiciel de gestion technique, mais une sur deux dans les exploitations de plus de 500 chèvres.**

### Une SAU plus grande dédiée essentiellement aux fourrages

La surface agricole utilisée (SAU) moyenne des exploitations caprines s'est agrandie de 20 hectares entre 2000 et 2010. Elle atteint 81 hectares contre 68 hectares pour l'ensemble des exploitations.

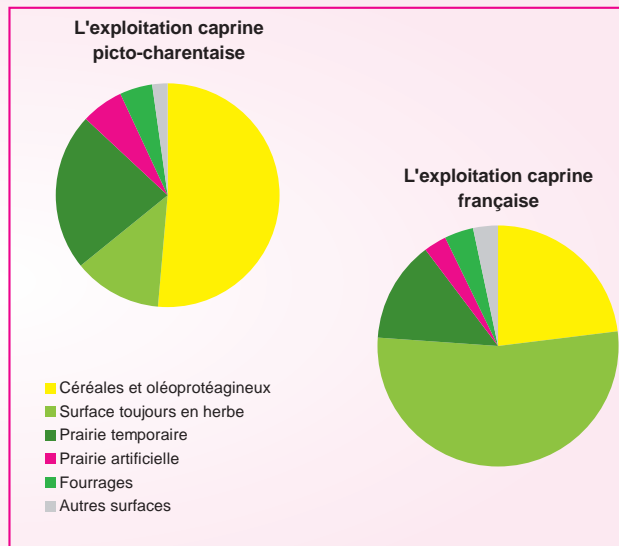
L'assolement de l'exploitation caprine régionale laisse une place prépondérante aux céréales et aux oléoprotéagineux (COP), avec plus de la moitié de la SAU.

Le pâturage reste très marginal : seuls 16 % des exploitations, soit 8 % du cheptel, déclarent avoir mis des caprins au pâturage au cours de l'année 2010 (pour comparaison, le chiffre national est de 65 %).

Les principales autres régions productrices, Pays de la Loire, Rhône-Alpes et Centre sont respectivement à 39 %, 73 % et 40 %. C'est dans le département des Deux-Sèvres que ce ratio est le plus faible avec à peine une exploitation sur dix qui pratique le pâturage.

34 % de la SAU sont dédiés à la production de fourrages, ce qui permet aux exploitations de couvrir en partie leurs besoins en conditions climatiques favorables.

Ces besoins sont comparativement plus élevés que dans la plupart des autres régions caprines, qui ont une pratique du pâturage plus développée.



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a **une activité agricole** soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales.
- elle **atteint une certaine dimension**, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa **gestion courante est indépendante** de toute autre unité.

■ Les **actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants,

ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet. Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

■ **L'unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équi-

valent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Celle-ci décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (OTEX)**.

### Pour en savoir plus

Agreste Poitou-Charentes n° 18 - Septembre 2011 - "L'élevage en Poitou-Charentes"

Agreste Poitou-Charentes n° 20 - Septembre 2011 - "RA 2010 Poitou-Charentes"